



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué

*non officiel
pour publication immédiate*

N° 84/14

Le 18 avril 1984

Action intentée par le Nicaragua contre
les Etats-Unis d'Amérique

La date de l'audience publique est fixée au
mercredi 25 avril 1984 à 10 heures

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le mercredi 25 avril 1984 à 10 heures, dans la grande salle de Justice du palais de la Paix, la Cour internationale de Justice tiendra une audience publique sur la demande en indication de mesures conservatoires présentée par le Gouvernement du Nicaragua.

NOTE POUR LA PRESSE

1. L'audience publique se tiendra dans la grande salle de Justice au palais de la Paix. MM. les représentants de la presse pourront y assister sur présentation de leur carte de presse et après remise d'une photocopie de celle-ci. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.
2. Des photographies pourront être prises avant l'ouverture de l'audience et pendant quelques minutes au début de celle-ci. Pour les prises de vues destinées au cinématographe ou à la télévision, une autorisation spéciale sera nécessaire.
3. Dans la salle de presse (salle 5), située au rez-de-chaussée du palais de la Paix, un haut-parleur retransmettra les plaidoiries faites devant la Cour.
4. MM. les représentants de la presse ne pourront utiliser que les cabines téléphoniques du bureau de poste situé au sous-sol du palais de la Paix.
5. M. C. Poux, Premier Secrétaire de la Cour (téléphone intérieur : 233), se tient à la disposition de MM. les représentants de la presse pour tous renseignements que ceux-ci désireraient lui demander. Si M. Poux n'est pas disponible, s'adresser à M. Noble (téléphone intérieur : 248).